

# Un député isérois controversé : Joseph Vincent Dumolard

par Georges Salamand

**D**ans une de leurs chansons populaires, les Alsaciens célèbrent un personnage qui pourrait assez correspondre à notre héros, « D' Hans », le « Jean du trou aux moustiques », celui qui veut tout ce qu'il n'a pas et a tout ce qu'il ne veut pas. Tel sera, toutes proportions gardées, Joseph Vincent DUMOLARD, né le 25 novembre 1766 à la Motte-Saint-Martin d'une famille de petite noblesse de robe. Fils de François, notaire royal et châtelain de Laffrey, petit-fils d'un procureur au Parlement de Grenoble, Joseph était proche, par les alliances de ses frères et sœurs, de Grégoire PERRIN et d'Antoine BARNAVE, personnalités importantes de la bourgeoisie dauphinoise de l'époque. Avocat au Parlement à l'âge de 19 ans, le jeune juriste est saisi par les démons de la politique en 1791 lorsqu'il est élu, de justesse, député de l'Isère à l'assemblée législative, dont il est le benjamin. Proche de LA FAYETTE, partisan d'une monarchie constitutionnelle,

DUMOLARD se fait remarquer avec l'adoption du décret qui prive de leurs droits civiques les émigrés qui refuseraient de rentrer en France dans un délai d'un mois.

Ses prises de position feront que le député de l'Isère sera dans l'obligation de quitter Paris après le 10 août, pour se réfugier au pays natal.

Sous la Terreur qui s'affirme et placé sur la liste des « suspects », Joseph gagne clandestinement la Suisse avant de retrouver sa montagne... et de se faire arrêter puis transférer, peu avant le 9 Thermidor à Paris où il est incarcéré à la prison du Luxembourg.

## Difficile à suivre !

Libéré, le voici réélu le 24 vendémiaire de l'an IV député de l'Isère aux Cinq Cents. Président de l'assemblée en 1797, ses discours souvent incendiaires et sans nuance provoquent la colère des autres élus. Marie-Joseph CHENIER fera quelques vers plutôt méchants sur le « *fatras léthargique* » de l'orateur dauphinois : « *Plein d'orgueil et de mots, Dumolard aujourd'hui* »

*Distille en longs discours la sottise et l'ennui* ».

Reconnaissons que notre compatriote n'y allait pas avec le dos de la cuillère dans l'emphase du propos et la boursouffure de la métaphore, avec ses « *dispositions pour la liberté de la Presse tortueuses aux replis d'un serpent qui finira par l'étouffer* », ou bien « *ce canon du 10 août qui mit en poudre un trône antique* », ou, mieux : « *ces vipères étouffées dans les bras de géant de la République* » !

Pour un témoin : « *la précocité étant un signe de faiblesse, DUMOLARD lui doit sa loquacité et sa nullité verbeuse et prolixe* ».

Hostile à BONAPARTE, le député de l'Isère sera proscrit après le coup d'État du 18 Brumaire. Condamné à la déportation et conduit à l'île d'Oléron, DUMOLARD s'en échappera avant de se réfugier une nouvelle fois dans ses montagnes et d'être amnistié en 1800... Ce qui ne l'empêchera pas de solliciter l'octroi d'une préfecture auprès du Premier Consul, qualifié par lui et peu auparavant, de « *dictateur* ». Dans une lettre à LEBRUN, NAPOLÉON, non sans ironie, donnera son accord pour... la sous-préfecture de Cambrai : « *Dans les affaires, je mets, autant qu'il m'est possible, de côté toute prévention passée et je ne me défie point des citoyens contre lesquels je n'ai aucune preuve positive* ».

Le 26 septembre 1805, DUMOLARD est élu député du Nord au Corps Législatif. Le 4 mai 1811, le voici réélu député de l'Yonne, département où il était propriétaire.

Hostile au pouvoir impérial dès 1813, l'ancien député de l'Isère va se rallier, sans état d'âme, à LOUIS XVIII dès la Première Restauration. Ayant voté la déchéance de l'empereur, le roi le récompensera avec l'attribution de la croix de la Légion d'honneur. Mais au retour de l'île d'Elbe, il est nommé commissaire de l'Empire à Besançon, puis préfet des Basses-Alpes – un poste qu'il refuse – et enfin élu à nouveau député de l'Yonne. Accusé, après Waterloo, de changer d'avis comme de chemise, DUMOLARD protestera de sa bonne foi : « *Je suis une tête de Turc qu'on signale à la fureur d'un parti. Je présente en réponse, ma vie toute entière. Je voue le rédacteur au mépris qu'il mérite...* »...

Il sera le dernier député à prendre la parole à la chambre des Cent Jours. Retiré dans sa propriété de l'Yonne, il y décède le 3 juin 1819. ■



Bonaparte aux Cinq Cents.